

S O M M A I R E
CONSEIL GENERAL DE L'OISE
DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2014

-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR
ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS PRISES

-=-=-

Délibérations rendues exécutoires le 21 novembre 2014

I – FINANCES ET EVALUATION

101 – CREATION D'UNE ENTREPRISE ADAPTEE	Oui (à l'unanimité)
102 – DELEGATION D'ATTRIBUTION DE L'ASSEMBLEE AU PRESIDENT – ACTIONS EN JUSTICE	PREND ACTE
103 – DELEGATION D'ATTRIBUTION DE L'ASSEMBLEE AU PRESIDENT – FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT	PREND ACTE
104 – RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS	PREND ACTE
105 – MISSION 11 – PILOTAGE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES – RAPPORT FINANCIER	Oui (à l'unanimité)

III – ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLES

301 – PROGRAMME 04-02 – AMENAGEMENT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE	Oui (à l'unanimité)
302 – PROGRAMME 04-01 – AIDE AUX COMMUNES	Oui (à l'unanimité)
303 – INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE SUR LE RAPPORT DE SES REPRESENTANTS AU SEIN DE SPL – SPLA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE (SAO) ET ASSISTANCE DEPARTEMENTALE POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE (ADTO)	PREND ACTE

IV – EDUCATION ET JEUNESSE

401 REPRESENTATION DU CONSEIL GENERAL – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT	Oui (à l'unanimité)
RAPPORT GENERAL ET DEFINITIF	Oui (à l'unanimité)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE
2014**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 30 octobre 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. CAUWEL à M. de VALROGER,
- M. DELAVENNE à Mme PINEL,
- M. DELMAS à M. ROME,
- M. DESMEDT à M. COET,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,
- M. POUPLIN à M. SANGUINETTE,
- M. VASSELLE à M. BASCHER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 4122-2, L. 5213-13 et R. 5213-70 du code du travail,

VU le rapport **101** du Président du Conseil général et son annexe :

CREATION D'UNE ENTREPRISE ADAPTEE

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **APPROUVE** :

* le principe de création d'une entreprise adaptée **sous la forme juridique d'une Société Publique Locale (SPL)** ;

* le programme fonctionnel joint en **annexe 1** qui servira de base aux procédures de conception-réalisation de l'opération ;

- **PRECISE** suivant l'**annexe 2**, les caractéristiques de cette entreprise adaptée ;

- **RAPPELLE** que :

* le choix de créer une entreprise adaptée vient accompagner la politique active d'intégration et de maintien dans l'emploi que mène le département, qui lui a permis d'atteindra au 1^{er} octobre 2014 un taux de **8,08 %** pour l'emploi d'agents bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;

* cette entreprise adaptée sera en tous points conforme à l'article L. 5213-13 du code du travail et répondra aux objectifs suivants:

- mettre à disposition de certains agents déjà présents dans la collectivité et dont le maintien dans l'emploi devient difficile un espace de travail globalement et entièrement adapté (et non un poste de travail adapté à l'intérieur d'un espace de travail « typique ») ;
- être un lieu de transition et de formation pour certaines personnes avant une introduction ou une réintroduction dans le milieu de travail ordinaire ;

- **DELEGUE** à la Commission Permanente les attributions consistant à :

* approuver les statuts de la « SPL entreprise adaptée » et à prendre toutes mesures d'exécution liées à la création de cette société ;

* désigner les représentants du département au conseil d'administration de la SPL.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE
2014**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 30 octobre 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. CAUWEL à M. de VALROGER,
- M. DELAVENNE à Mme PINEL,
- M. DELMAS à M. ROME,
- M. DESMEDT à M. COET,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,
- M. POUPLIN à M. SANGUINETTE,
- M. VASSELLE à M. BASCHER,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3221-10-1,

VU les délibérations **104** des **31 mars 2011** et **21 juin 2012**,

VU le rapport **102** du Président du Conseil général et son annexe :

DELEGATION D'ATTRIBUTION AU PRESIDENT – ACTIONS EN JUSTICE

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation :

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **PREND ACTE**, conformément à la délibération **104** du **31 mars 2011** modifiée par la délibération **104** du **21 juin 2012** prise sur le fondement de l'article L.3221-10-1 du code général des collectivités territoriales, de l'exercice de la délégation que l'Assemblée a consentie au Président en matière d'actions en justice dans les conditions ci-**annexées**.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE
2014**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 30 octobre 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. CAUWEL à M. de VALROGER,
- M. DELAVENNE à Mme PINEL,
- M. DELMAS à M. ROME,
- M. DESMEDT à M. COET,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,
- M. POUPLIN à M. SANGUINETTE,
- M. VASSELLE à M. BASCHER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations **104** du **31 mars 2011** et **21 juin 2012**,

VU le rapport **103** du Président du Conseil général :

DELEGATION D'ATTRIBUTION DE L'ASSEMBLEE AU PRESIDENT - FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **PREND ACTE** suivant l'**annexe**, du bilan d'activité de l'exercice 2013 du chacun des volets du Fonds de Solidarité pour le Logement (FDSL);

- **NOTE** qu'une évaluation globale du FDSL se poursuivra sur le 1er trimestre 2015, avec l'objectif à court terme de réécrire le règlement intérieur du fonds et de définir un projet stratégique en conformité avec les objectifs du futur Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) en 2015.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE
2014**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 30 octobre 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. CAUWEL à M. de VALROGER,
- M. DELAVENNE à Mme PINEL,
- M. DELMAS à M. ROME,
- M. DESMEDT à M. COET,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,
- M. POUPLIN à M. SANGUINETTE,
- M. VASSELLE à M. BASCHER,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses article L.1411-3 et L.1413-1,

VU le rapport **104** du Président du Conseil général et ses annexes :

RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLICS

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **PREND ACTE** suivant l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, au vu des **annexes 1 à 3** jointes, de la communication des rapports annuels établis pour l'année 2013 pour les délégations de service public énumérées ci-après, précédés de leur synthèse, étant précisé qu'ils ont été présentés à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du département lors de sa réunion du 12 novembre 2014 :

- « **Oise Mobilité Transport Adapté** » de LIBÉOLE (**annexe 1**) ;
- **Exploitation des lignes de transports de voyageurs interurbaines, y compris le transport des scolaires sur le département** d'ATRIOM DU BEAUVAISIS, d'ATRIOM DU COMPIEGNOIS et de KEOLIS RESEAU DEPARTEMENTAL SUD OISE respectivement pour les lots 1 – secteur ouest, 2 – secteur sud-est et 3 – secteur nord-est du département (**annexe 2**) ;
- **Gestion et l'exploitation du restaurant administratif de BEAUVAIS** de R2C (**annexe 3**).

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE
2014**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 30 octobre 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. CAUWEL à M. de VALROGER,
- M. DELAVENNE à Mme PINEL,
- M. DELMAS à M. ROME,
- M. DESMEDT à M. COET,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,
- M. POUPLIN à M. SANGUINETTE,
- M. VASSELLE à M. BASCHER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération **101** du **20 novembre 2014**,

VU les décisions **I-06** du **14 avril 2014** et **I-05** du **4 juillet 2014**,

VU le rapport **105** du Président du Conseil général et son annexe :

MISSION 11 - PILOTAGE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES - RAPPORT FINANCIER

VU l'avis favorable de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **PROCEDE** dans le cadre de la Décision Modificative n° 3 de 2014, aux inscriptions et ajustements de crédits ci-après :

I – PROGRAMME 02-01 – PERSONNES AGEES

Action 02-01-07- – Modernisation du maintien à domicile

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 7.500	-

Crédit financé par transfert de l'action 03-01-01 – Prévention ci-dessous, destiné à l'organisation de cinq lotos (un par territoire) pour les personnes âgées, avec utilisation de tablettes tactiles, dans l'objectif de rupture de l'isolement dans le cadre d'un accompagnement par des visiteurs de convivialité.

II – PROGRAMME 03-01 – PROXIMITE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL

Action 03-01-01 – Prévention

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 7.500,00	-

Transfert vers l'action 02-01-07 ci-dessus.

III – PROGRAMME 04-03 – ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Action 04-03-03 – Autres actions en faveur de l'environnement

Section d'investissement (en €)	Compétence obligatoire	
	Dépenses	Recettes
Total	- 15.000	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	-	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	- 15.000	-

Diminution de 15.000 € en crédits de paiements (CP) gérés hors AP compte tenu des dépenses réelles constatées quant à la subvention accordée à l'Institut de France pour la réalisation de portails sur le sentier des Ecrivains et transfert de ceux-ci sur l'action 05-04-02 – Aménagement voies d'eau et port fluvial.

IV – PROGRAMME 04-04 – DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE DE L'OISE

1 – Action 04-04-04 – Préservation et mise en valeur du patrimoine

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	35.000	-

Abondement de la vie locale compte tenu de l'arrivée en fin d'année de projets portés par des associations ayant pour finalité la préservation du patrimoine local.

2 - Action 04-04-08 – Haut débit et très haut débit

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	5.000	-

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	185.000	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	-	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	185.000	-

Inscriptions dans le cadre de la politique de développement des usages numériques, en complémentarité avec le déploiement du THD, pour la mise en œuvre d'un réseau de « Fab Lab ». L'expérience d'autres départements montre la pertinence d'une solution mobile en complémentarité avec une installation « fixe » d'où :

- 110.000 € pour la fourniture d'un véhicule transformé et aménagé ;
- 80.000 € pour la fourniture des équipements numériques.

V – PROGRAMME 05-04 – AMENAGEMENT FONCIER ET DES VOIES D'EAU

Action 05-04-02 – Aménagement des voies d'eau

Intervention volontaire

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 15.000	-
Crédits budgétaires gérés sous AP		-
Crédits budgétaires gérés hors AP	+ 15.000	-

Au titre du financement de la participation du département, avec les 3 autres départements concernés (Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme), à l'étude visant à proposer une forme juridique adaptée pour la réalisation du Canal Seine Nord-Europe (CNSE). Abondement par transfert venant de l'action 04-03-03- Autres actions en faveur de l'environnement (cf. ci-dessus).

VI – PROGRAMME 07-01 – PATRIMOINE IMMOBILIER D'ENSEIGNEMENT

Action 07-01-01 – Construction, extension, réhabilitation

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 1.200.000	- 600.000
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 1.200.000	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	-	- 600.000

AP en € (cf. annexe)		+ 750.000
-----------------------------	--	------------------

Dégagement de 1.200.000 € en crédits de paiement compte tenu de l'avancement d'opérations et affectation d'AP complémentaires pour le recrutement d'un maître d'œuvre en vue de la construction d'un nouveau CDI au collège de BRESLES (canton de NIVILLERS).

VII - PROGRAMME 07-02 – SOUTIEN AUX ACTEURS DU TERRITOIRE

Action 07-02-02 – Dépenses de soutien - Collèges publics

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 95.000	-

Compte tenu de l'ajustement des dotations effectives en matériel EPI (Equipement de protection individuelle).

VIII - PROGRAMME 07-03 – ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Action 07-03-01 – Aides à la scolarité

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 30.000	-

Compte tenu du bilan des bourses octroyées en faveur des collégiens et assimilés au titre de l'année scolaire 2013-2014

IX - PROGRAMME 08-01 – SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE

Action 08-01-03 – Manifestations culturelles

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	15.000	-

Pour le financement du dispositif « Trans'culture ».

X - PROGRAMME 08-02 – MUSEE DEPARTEMENTAL

Action 08-02-01 – Activité

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 150.000	-

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 90.000	-
Crédits budgétaires gérés sous AP		-
Crédits budgétaires gérés hors AP	+ 90.000	-

Abondement en fonctionnement, pour le déménagement des œuvres du 2^{ème} étage du musée et de celles stockées provisoirement à COLMAR et en investissement, pour la mise en place d'une table interactive, d'instruments de visite numérique (visio-guides) et la création du site internet enrichi permettant un accès élargi aux contenus scientifiques, à la culture et au patrimoine dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur numérique visant à développer les nouveaux usages et pratiques culturelles des visiteurs du MUDO - musée de l'Oise.

XI - PROGRAMME 08-06 – ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Action 08-06-01 – Activité

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 40.000	-

XII – PROGRAMME 10-02 – GENDARMERIES

Action 10-02-01 - Gendarmeries

AP en € (cf. annexe)	- 750.000
----------------------	-----------

Désaffectation au vu des résultats favorables dans le cadre de construction de la gendarmerie de BRESLES (canton de NIVILLERS).

XIII – PROGRAMME 11-02 – PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Action 11-02-01 – Audit et gestion des risques

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	32.430,80 € ⁺	-

XIV – PROGRAMME 11-03 – RESSOURCES HUMAINES

Programme/Actions		Fonctionnement en €		Investissement en €	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
11-03	Ressources humaines	393.000	-	-	-
11-03-01	Prévention, action sociale, santé	- 76 768	-	-	-
11-03-02	Recrutement, adaptation au poste, évolution des agents	469.768	-	-	-
11-04	Moyens des services	- 113.000	-	-	-
11-04-06	Dépenses de personnel non ventilables	- 113.000	-	-	-
TOTAL		280.000	-	-	-

1 – Ajustement de crédits

Au titre de la régularisation due pour un montant de 113.646,36 € de la cotisation complémentaire de l'assurance statutaire souscrite pour le risque des accidents du travail et des maladies professionnelles, sur l'exercice 2013. Abondement par transfert de l'action 11-04-06 – Dépenses de personnel non ventilables du programme 11-04 – Moyens des services.

2 – Formation qualifiante des emplois d’avenir

La formation qualifiante des 215 jeunes recrutés par le département en emplois avenir est un enjeu important pour leur future insertion socioprofessionnelle.

Les formations qualifiantes de 195 d’entre eux dont le coût est estimé pour 2014 à 695.265 € nécessitent outre le transfert de crédits en provenance de l’action 11-03 – Prévention action sociale, une inscription complémentaire de 280.000 €.

XV – PROGRAMME 11-04 – MOYENS DES SERVICES

1 - Action 11-04-01 – Patrimoine immobilier administratif

Section d’investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 1.510.000	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	-	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	- 1.510.000	-
AP en € (cf. annexe)		+ 500.000

Dégagement net de crédits de paiement compte tenu de l’avancement d’opérations, dont la réalisation des travaux d’amélioration du bâtiment « ex SAO » nécessitant un crédit complémentaire de 400.000 € et le report de l’acquisition d’un terrain et d’un bâtiment dans l’attente de la confirmation du transfert potentiel de certaines compétences aux nouvelles régions.

Inscription nette d’AP complémentaires pour l’installation d’une entreprise adaptée dans les locaux de la pouponnière (canton de BEAUVAIS NORD-EST) évaluée à 1,5 M€, objet de la délibération **101**. Cette nouvelle opération est également financée par affectation d’1 M€ préalablement désaffectés de l’opération de mise en conformité de la pouponnière, les travaux n’étant plus nécessaires suite à l’avis de la commission départementale de sécurité.

2 - Action 11-04-04 – Systèmes d’information et réseaux

Section d’investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	30.000	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	-	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	30.000	-

Ajustement des crédits de frais d’études au regard des projets engagés.

XVI - PROGRAMME 11-05 - AUTRES RECETTES ET DEPENSES

1 - Action 11-05-01 – Recettes réelles de fonctionnement

Recettes

- Fonds de péréquation des DMTO (fonds de solidarité) - 242.854 €

Dépenses

- Reversement au titre du fonds de péréquation des DMTO (fonds de solidarité) - 1.890 843 €

L’article 78 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 a créé un fonds de solidarité afin de réduire les inégalités relatives aux charges en matière d’allocations individuelles de solidarité. Les montants notifiés sont de 6.055.811 € au titre du prélèvement et de 1.168.149 € pour le reversement.

2 - Action 11-05-03 – Emprunts et charges financières**Recettes : - 3.100.558,20 €**

Ajustement de l'emprunt d'équilibre.

3 - Action 11-05-06 – Autres écritures d'ordre**+ 1.295.558,20 €**

Ajustement du virement de la section de fonctionnement (dépenses/recettes) au regard des mouvements présentés dans ce rapport

- **RETIENT** en conséquence :

* au titre des actions suivantes des programmes 02-01, 03-01, 04-03, 04-04, 05-04, 07-01, 07-02, 08-01, 08-02, 08-06, 10-02, 11-02, 11-03, 11-04 et 11-05, la situation consolidée décrite ci-dessous :

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP cumulées (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
02-01-07	Modernisation du maintien à domicile	1.059.320,27	453.411,00	-	-	-
03-01-01	Prévention	579.145,37	-	1.200,00	-	-
04-03-03	Autres actions en faveur de l'environnement	2.438.980,40	43.450,00	526.193,71	-	2.504.861,27
04-04-04	Préservation et mise en valeur du patrimoine	110.500,00	-	1.618.544,00	-	3.673.059,00
04-04-08	Haut débit et très haut débit, développement des usages numériques	169.399,64	1.004,00	185.000,00	-	-
05-04-02	Aménagement des voies d'eau	3.600,00	-	15.000,00	-	-
07-01-01	Construction, extensions, réhabilitation des collèges	-	-	2.633.024,72	-	100.903.440,90
07-02-02	Dépenses de soutien – Collèges publics	538.132,62	4.083,00	-	-	-
07-03-01	Bourses d'enseignement	1.210.000,00	-	100.000,00	-	-
08-01-03	Manifestations culturelles	1.466.310,50	-	-	-	-
08-02-01	Activité	632.528,06	15.000,00	431.111,78	65.500,00	694.880,97
08-06-01	Activité	255.429,61	12.000,00	181.900,00	-	-
10-02-01	Gendarmeries	-	-	3.568.155,68	276.658,00	25.345.517,04
11-02-01	Audit et gestion des risques	285.715,00	-	-	-	-
11-03-01	Prévention, action sociale, santé	2.669.643,98	80.000,00	122.849,52	60.000,00	-
11-03-02	Recrutement, adaptation au poste, évolution des agents	1.677.072,51	152.000,00	-	-	-
11-04-01	Patrimoine immobilier administratif	6.921.488,53	2.667.453,17	11.746.397,59	1.914.390,50	46.263.848,07
11-04-04	Systèmes d'information et réseaux	4.508.401,46	16.054,00	3.799.067,95	-	3.551.932,14
11-04-06	Dépenses de personnel non ventilables	133.697.711,33	6.912.550,00	-	-	-

11-05-01	Recettes réelles de fonctionnement	6.827.002,00	645.398.104,96	-	-	-
11-05-03	Emprunts et charges financière	14.110.685,58	-	77.195.523,47	108.207.372,81	-
11-05-06	Autres écritures d'ordre	128.480.795,65	16.213.736,00	23.821.144,61	136.088.204,26	-

- la situation des AP des actions 07-01-01 – Patrimoine immobilier d'enseignement, 10-02-01 – Gendarmeries et 11-04-01 – Patrimoine immobilier administratif détaillée en **annexe** tenant compte des désaffectations et inscriptions opérées dans le cadre de cette DM3.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE
2014**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 30 octobre 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. CAUWEL à M. de VALROGER,
- M. DELAVENNE à Mme PINEL,
- M. DELMAS à M. ROME,
- M. DESMEDT à M. COET,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,
- M. POUPLIN à M. SANGUINETTE,
- M. VASSELLE à M. BASCHER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations **302** des **19 décembre 2011** et **19 juin 2014**,

VU le rapport **301** du Président du Conseil général et son annexe :

PROGRAMME 04-02 - AMENAGEMENT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **ACCORDE** les dérogations de régularisation pour les opérations décrites en **annexe** ;
- **RENVOIE** à l'examen ultérieur de la Commission Permanente le vote des subventions correspondantes.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE
2014**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 30 octobre 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. CAUWEL à M. de VALROGER,
- M. DELAVENNE à Mme PINEL,
- M. DELMAS à M. ROME,
- M. DESMEDT à M. COET,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,
- M. POUPLIN à M. SANGUINETTE,
- M. VASSELLE à M. BASCHER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibération **301** des **19 décembre 2013** et **19 juin 2014**,

VU le rapport **302** du Président du Conseil général et son annexe :

PROGRAMME 04-01 - AIDE AUX COMMUNES

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **ACCORDE** compte tenu de la bonne foi manifeste des maîtres d'ouvrage, des dérogations de régularisation pour les opérations décrites en **annexe** ;
 - **RENVIE** à l'examen ultérieur de la Commission Permanente les votes et liquidations des dépenses correspondantes.
-

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE
2014**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 30 octobre 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. CAUWEL à M. de VALROGER,
- M. DELAVENNE à Mme PINEL,
- M. DELMAS à M. ROME,
- M. DESMEDT à M. COET,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,
- M. POUPLIN à M. SANGUINETTE,
- M. VASSELLE à M. BASCHER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibération **301** des **19 décembre 2013** et **19 juin 2014**,

VU le rapport **302** du Président du Conseil général et son annexe :

PROGRAMME 04-01 - AIDE AUX COMMUNES

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **ACCORDE** compte tenu de la bonne foi manifeste des maîtres d'ouvrage, des dérogations de régularisation pour les opérations décrites en **annexe** ;
 - **RENVIE** à l'examen ultérieur de la Commission Permanente les votes et liquidations des dépenses correspondantes.
-

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE
2014**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 30 octobre 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. CAUWEL à M. de VALROGER,
- M. DELAVENNE à Mme PINEL,
- M. DELMAS à M. ROME,
- M. DESMEDT à M. COET,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,
- M. POUPLIN à M. SANGUINETTE,
- M. VASSELLE à M. BASCHER,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1524-5,

VU le rapport **303** du Président du Conseil général et ses annexes :

**INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE SUR LE RAPPORT
DE SES REPRESENTANTS AU SEIN DE SPL - SPLA SOCIETE D'AMENAGEMENT
DE L'OISE (SAO) ET SPL ASSISTANCE DEPARTEMENTALE POUR LES TERRITOIRES
DE L'OISE (ADTO)**

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **PREND ACTE** des rapports joints en **annexes 1 et 2** des représentants du département au conseil d'administration de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE (SAO) d'une part, de la Société Publique Locale (SPL) ASSISTANCE DEPARTEMENTALE POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE (ADTO) d'autre part, présentés en application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales ;

- **RAPPELLE** que les représentants du département à ces instances présidées par le Président du Conseil général sont respectivement :

* pour la SAO : MM. DOUET, FURET, MENN, PATIN, POUPLIN, VANTOMME, BASCHER, CAUWEL et DESMEDT ;

* pour l'ADTO : MM. AUGER, DELAVENNE, DELMAS, DOUET, FURET, Mme PINEL, MM. POUPLIN, BISSCHOP et LEMAITRE.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE
2014**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 30 octobre 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. CAUWEL à M. de VALROGER,
- M. DELAVENNE à Mme PINEL,
- M. DELMAS à M. ROME,
- M. DESMEDT à M. COET,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,
- M. POUPLIN à M. SANGUINETTE,
- M. VASSELLE à M. BASCHER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.421-2 du code de l'éducation,

VU la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

VU le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

VU la communication en séance présentée par M. BLANCHARD, Vice-président de l'éducation et de la jeunesse :

**REPRESENTATION DU CONSEIL GENERAL – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES
ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT**

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **PREND ACTE** :

* que la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a modifié la composition des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) en faisant passer de 1 à 2 le nombre de représentants de la collectivité de rattachement au lieu d'un seul auparavant ;

* de la publication au Journal Officiel du 25 octobre 2014, du décret n° 2014-1236 précité fixant la date d'entrée en vigueur de cette représentation modifiée à compter du 3 novembre 2014 et rendant caduque, selon les termes de la note d'instruction du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la représentation sortante ;

- **NOTE** que la période qui s'ouvre correspond à une période d'activité importante des conseils d'administration des EPL qui vont devoir statuer sur un certain nombre de questions dont le vote du budget primitif de l'établissement ;

- **CONFIRME** par conséquent le mandat des représentants sortants -titulaires et suppléants- des 66 collèges publics de l'Oise dans les conditions détaillées en **annexe** ;

- **DECIDE** à la suite que le deuxième siège d'administrateur est confié au directeur général adjoint en charge du pôle éducation, jeunesse, culture et sports ou son représentant ;

- **PRECISE** que ces dispositions transitoires, sont de nature à garantir une représentation optimale et avec voix délibérative du département à ces instances jusqu'aux prochaines élections départementales de mars 2015 à l'issue desquelles les 21 nouveaux cantons de l'Oise seront représentés par un binôme de conseillers départementaux.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE
2014**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 30 octobre 2014 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT – MM. BASCHER - BECQUERELLE – Mme de BESOMBES – MM. BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - PATIN - Mme PINEL – MM. ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. CAUWEL à M. de VALROGER,
- M. DELAVENNE à Mme PINEL,
- M. DELMAS à M. ROME,
- M. DESMEDT à M. COET,
- M. MANCEL à M. MARCHAND,
- M. POUPLIN à M. SANGUINETTE,
- M. VASSELLE à M. BASCHER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général et son annexe :

RAPPORT GENERAL ET DEFINITIF

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **APPROUVE** le rapport général de la Décision Modificative n°3 de 2014, dont les termes sont ci-**annexés** ;

- **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement conformément au document budgétaire **annexé** au rapport général.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE